

pour ce qui est de l'importance des prises; dans bien des pays étrangers, par ailleurs, il y a eu régression.

Cependant, nous n'exerçons aucune autorité sur la pêche au delà de nos eaux territoriales lorsque les pêcheurs sont ressortissants d'autres pays. C'est un problème important pour toutes les nations du monde que la pêche intéresse car il ne nous servirait de rien d'assurer la conservation de nos propres pêcheries si des ressortissants d'autres pays pouvaient venir jusqu'à nos frontières exploiter ces réserves. Certaines nations du monde ont récemment cherché à résoudre ce problème en reculant arbitrairement leurs eaux territoriales à 10, 12, 50 ou même 200 milles en vue de réserver exclusivement les pêcheries à leurs propres nationaux.

Cette attitude a évidemment entraîné des protestations immédiates, des représailles et des poursuites en justice de la part des nations dont les pêcheurs se trouvaient par là exclus de ces eaux. Notre pays a cherché à adopter une attitude différente pour ce qui concerne la conservation des pêcheries maritimes et les faits attestent, je crois, que cette attitude a donné des résultats plus satisfaisants.

Cette méthode a été mise à l'épreuve pour la première fois, en 1923, dans le Pacifique-Nord, par les États-Unis et le Canada. C'est au large des îles Reine Charlotte que se trouvent les plus grandes pêches de flétan du monde. Une pêche brutale de la part des flottes de ces deux nations avait mené ces grandes pêcheries tout près du point d'extinction. En 1923, ces deux pays, agissant de concert, ont convenu d'accepter la surveillance et la conservation internationales, chacun des deux surveillant l'activité de ses propres ressortissants dans ces parages. Encore une fois la meilleure preuve du succès de cette formule de conservation, c'est dans les chiffres qu'on la trouve. En 1923 cette pêche avaient atteint le chiffre le plus bas de son histoire. L'an dernier la prise de flétan atteignait 71 millions de livres, chiffre record, pour deux mois seulement de campagne. Et l'autre aspect agréable de cette affaire, c'est la modification en ce qui concerne la part du Canada. En 1923 notre part était de 17 p. 100 seulement, contre 40 p. 100 l'an dernier.

Cet exemple nous a inspirés lorsque nous avons rédigé notre deuxième traité international, en vue de conserver le saumon sockeye sur le littoral du Pacifique. Ici aussi cette précieuse ressource allait s'amenuisant chaque année et, encore une fois, les chiffres indiquent le succès de la méthode de conservation internationale. L'an dernier la prise

[L'hon. M. Sinclair.]

de saumon sur le Fraser a atteint son niveau le plus élevé depuis 1913. Près de douze millions de poissons sont entrés dans la rivière Adamo, un des bras du fleuve Fraser, et la prise globale représente une valeur de près de 40 millions de dollars.

Il y a encore la convention relative au phoque à fourrure du Pacifique-Nord, que nous avons conclue avec les États-Unis. La chasse pélagique au phoque en avait réduit le nombre à 150,000 environ. Les États-Unis et nous-mêmes nous sommes mis d'accord sur un programme strict de surveillance et de conservation. Il y a par suite de celà, aujourd'hui de deux à trois millions de ces animaux, dont le gouvernement du Canada tire un bénéfice net d'environ un million de dollars par année. Il y a actuellement tellement de phoques dans ces eaux que les pêcheurs américains comme les nôtres se plaignent de ce que ces bêtes prennent plus de poissons qu'ils n'en prennent eux-mêmes. Nous avons l'intention de nous grouper à l'automne pour étudier les rapports de nos spécialistes afin de savoir s'il y aurait lieu ou non de réduire ce troupeau.

Nous nous occupons maintenant de vérifier notre travail par une autre conférence sur le programme relatif à cette question.

Après la guerre, en 1946, les pays du monde qui s'occupent de chasse à la baleine, se sont grandement inquiétés de la diminution du rendement de la chasse sur de nombreux océans. Ils se sont réunis et ont formé la commission internationale de la chasse à la baleine, qui ressemble beaucoup à la première commission du flétan. Récemment l'honorable député de Kamloops, dans un effort pour étayer un piètre discours sur les affaires des anciens combattants, s'est assez éloigné de son sujet pour attaquer la commission de la chasse à la baleine et dire qu'elle n'avait pas beaucoup d'importance. La baleine abonde dans le Nord du Pacifique, la mer de Beaufort...

M. Knowles: Le ministre nous dira-t-il s'il y a des baleines dans les Grands lacs?

L'hon. M. Sinclair: Si l'honorable député, qui ne représente pas une circonscription de pêcheurs, avait écouté, il saurait que je m'efforçais de montrer au comité pourquoi nous sommes si vivement intéressés à ce genre de conservation internationale. Les résultats ont été très grands par le passé dans les pêches dont j'ai parlé. La plupart des honorables députés admettront, je pense, que c'est une attitude très logique à adopter à l'égard de cette question pour montrer que nous avons de bonnes raisons de signer ces accords internationaux sur les pêcheries, dans les Grands lacs, parce que nos autres accords